

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 22 JUIN 2018

L'an **deux mille dix-huit**, le **vendredi vingt-deux juin** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Tayeb **BARAS** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Salim **KOÇ** (procuration Claude **DAMBRINE**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Bernard **RIVAILLÉ**),
Danielle **JOUS** (procuration Maférima **DIAGNE**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Pierrette **DUPART**),
Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**).

Absent(e)s excusé(e)s :
Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :
Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

N° 2018/22.06/14

AQUITANIS : BAIL – AUTORISATION SIGNATURE

Madame Pierrette DUPART est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVAILLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le bureau de police nationale, antenne du commissariat de Cenon, est actuellement situé rue Jacques Thibaud à Carriet. Cette implantation s'est faite en juin 2016 afin de libérer les locaux précédemment occupés à l'angle des rues Lavergne et Garosses qui ne remplissaient plus les conditions matérielles correctes pour l'accueil du public et les conditions de travail des agents.

A la suite d'une réflexion initiée par la Ville et impliquant le Département, Bordeaux Métropole et Aquitanis, le principe d'une opération mixte logement/activités a été acté par ce bailleur et la réimplantation du bureau de police sur son site d'origine décidée.

La construction d'un programme, TOPAZE, de 15 logements et de bureaux a donc été lancée fin 2016 dont la livraison est prévue pour septembre 2018. Alors que le projet de base était de relocaliser le bureau de police à l'identique, le projet a été amené à évoluer pour prendre en compte l'évolution des pratiques des polices nationale et municipale.

En effet, dans le droit fil des termes de la convention de partenariat signée entre la Ville et la Direction Départementale de la Sécurité Publique le 5 décembre 2017 et en s'inscrivant dans les orientations nationales relatives à la sécurité publique, il est apparu pertinent de créer un bureau de police mutualisé regroupant les deux polices. Tout comme des patrouilles mixtes ont été mises en place depuis quelques mois, il s'agit par ce regroupement de travailler à une optimisation des moyens, à une meilleure circulation de l'information, au développement d'un service de proximité et à une complémentarité des interventions dans le respect des compétences de chacun. Cette évolution va dans le sens des attentes des habitants.

Parmi les locaux dédiés seront notamment prévus un bureau des plaintes et un espace d'accueil pour des permanences de médiation comme, par exemple, celles du délégué cohésion police/population.

Les locaux, d'une surface de presque 200 m², seront loués par Aquitanis à la Ville au prix de 7,20 €/m² (HT et hors charges). La convention de location est prévue pour une durée 12 ans renouvelable. Un règlement intérieur gèrera le fonctionnement mutualisé entre les deux services et la gestion des espaces. L'accueil des usagers sera mutualisé et assuré par la Ville, garantissant ainsi à ces derniers une information de 1^{er} niveau régulière et une organisation du suivi des dossiers.

La Commission Ville sereine du 4 juin 2018 a émis un avis favorable à cette proposition.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la population lormontaise de disposer d'un service de police mutualisé et de proximité,

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location avec Aquitanis pour des locaux situés 10 rue des Garosses, en rez-de-chaussée, d'une surface de 197,70 m² de surface utile, moyennant un loyer mensuel révisable annuellement de 1.423,44 € (mille quatre cent vingt trois € et quarante quatre centimes) hors taxes et hors charges, pour une durée de 12 ans renouvelable à compter de la signature de ladite convention et pour y implanter le pôle municipal tranquillité publique ainsi que des locaux permettant des permanences de la police nationale.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la convention de mise à disposition au profit de l'Etat, ainsi que le règlement intérieur des locaux qui permettra d'en organiser la gestion et le fonctionnement entre polices municipale et nationale.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 25 juin 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**